

Image not found or type unknown



Non respect de priorité

Par **NORDU69**, le **14/04/2019** à **12:23**

Bonjour,

J'ai été interpellé par une brigade mobile , me signifiant que je n'ai pas respecté la priorité dans un sens giratoire (rond point) a un motard (en civil qui s'averé etre un de leurs collegues) envrion deux km avant.

Je n'ai pas signé la contravention, j'ai recus les procès verbal signalant le lieu : ville et departementale en l'occurence Anse -D306 est il suffisant , est ce que je peux contester le lieu imprecis ?

Je vous remercie par avance

Cordialement